

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 5

N° 284

## ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2016

---

EGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER - (N° 4064)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 284

présenté par  
le Gouvernement

-----

#### ARTICLE 5

Supprimer l'alinéa 2.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement propose de supprimer le deuxième alinéa de cet article qui relèvent du législateur organique, seul compétent pour modifier les dispositions institutionnelles, ou encadrer les compétences des collectivités relevant de l'article 74 ou de la Nouvelle-Calédonie..